FORMULAIRE DE DEMANDE DE STATIONNEMENT RÉSIDENT

À remplir et à renvoyer

Par courrier :
Régie stationnement sur voirie de la Ville de Nice
Stationnement Résident - 06364 Nice Cedex 4

Par mail :
rsv@ville-nice.fr

DEMANDEUR

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom* .....

Prénom* .....

Téléphone* ..... Portable .....

E-mail .....

DÉCLARATION DE DOMICILE

N° de la voie* ..... Nature de la voie (bd/av./rue)* .....

Nom de la voie* .....

Nom de la résidence* .....

Logement n°..... Étage ..... ☐ Propriétaire ☐ Locataire

DÉCLARATION DU VÉHICULE

Marque* ..... Modèle* .....

Immatriculation* .....

Pièces à joindre obligatoirement en copie
(l'ensemble des documents devra être aux mêmes nom, prénom et adresse)

- Le dernier avis d'impôt sur les revenus avec l'adresse d'imposition = adresse de la demande,
  ou Le dernier avis de la taxe d'habitation recto-verso pour les résidences secondaires,
  ou Le bail pour les locataires récemment installés à partir du 1er janvier de l'année N-1,
  ou L'acte notarié pour les propriétaires récemment installés à partir du 1er janvier de l'année N-1.
- Une facture d'eau, d'électricité, de gaz ou une attestation d'assurance habitation datant de moins de 3 mois.
- Le certificat d'immatriculation du véhicule.

Nice, le .....

Signature :

*Mentions obligatoires

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique mis en oeuvre par la Mission Stationnement Voirie de la Ville de NICE afin de faciliter la gestion des stationnement réglementés sur le territoire de la commune.
Le traitement de vos données nécessaire au suivi de votre demande repose sur votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données (DPD) de la Ville de NICE : dpd@nicecotedazur.org
Les données enregistrées sont réservées à l'usage du service de la Mission Stationnement Voirie aux seules fins définies ci-avant et sont conservées le temps de la validité de votre abonnement + 3 mois.
Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem.
Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, vous pouvez vous adresser au Délégué à la Protection des Données (DPD) de la Ville de NICE : dpd@nicecotedazur.org
Vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale auprès de la CNIL, si vous estimez après avoir contacté le service de la Mission Stationnement Voirie, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en oeuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.»

Renseignements au 04-89-98-29-41 / 42 / 49

VILLE DE NICE

Version 2024